

## Conclusion d'un avenant n° 2 au contrat de financement en OCA avec BSA attachés conclu avec YA II PN, LTD et mise à disposition du Rapport Financier Annuel 2019

- ▶ **Financement initial ferme porté à un montant nominal maximum total de 8 M€ (contre 5,5 M€ prévus initialement), avec un financement complémentaire optionnel (à la main de la société) pour un montant nominal maximum total réduit à 2 M€ (contre 4,5 M€ prévus initialement)**
- ▶ **Accélération du tirage des tranches du financement initial**
- ▶ **Tirage de la cinquième tranche d'OCA avec BSA attachés**

**Ignny (France) – 29 juin 2020** - Archos (Euronext Paris : JXR), pionnier européen de l'électronique grand public (la « **Société** »), annonce la signature ce jour d'un avenant n° 2 (l'« **Avenant** ») au contrat de financement obligataire flexible par émission de tranches d'obligations convertibles en actions nouvelles (le « **Contrat** ») d'une valeur nominale de 10.000 € chacune (les « **OCA** »), assorties de bons de souscription d'actions (les « **BSA** ») conclu le 11 octobre 2019 avec le fonds d'investissement YA II PN, Ltd représenté par Yorkville Advisors Global LP (l'« **Investisseur** »), tel qu'amendé le 13 novembre 2019 et la mise à disposition du Rapport financier Annuel 2019.

### Rappel des principales modalités de financement initialement prévues

Selon le Contrat conclu le 11 octobre 2019 entre la Société et l'Investisseur, le financement se décomposait en un premier engagement de financement d'un montant nominal maximum total de 5,5 M€ comprenant sept tranches (quatre tranches de 1 M€ suivies de trois tranches de 0,5 M€) (l'« **l'Engagement Initial** »), suivi d'un second engagement de financement d'un montant nominal maximum total de 4,5 M€ (composé de neuf tranches de 0,5 M€ chacune) (l'« **Engagement Additionnel** »), pour un montant nominal maximum total d'OCA égal à 10 M€.

Il était également prévu que, dans le cadre de l'Engagement Initial, le tirage de chaque tranche aurait lieu (sous réserve de la réalisation de certaines conditions) :

- un mois après le tirage de la tranche précédente, s'agissant de la deuxième tranche et de la troisième tranche ; et
- tous les trois mois après le tirage de la tranche précédente, s'agissant des tranches suivantes.

Il est rappelé que le Contrat et les conditions de tirage sont présentés de manière détaillée dans le communiqué de presse de la Société du 26 septembre 2019 ainsi que dans le prospectus approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (l'« **AMF** ») le 15 novembre 2019 sous le numéro 19-522 (le « **Prospectus** »).

### Modification du montant nominal maximum total de l'Engagement Initial et de l'Engagement Additionnel

Aux termes de l'Avenant, l'Engagement Initial est complété d'une tranche supplémentaire, soit un nombre total de huit tranches disponibles dans le cadre de l'Engagement Initial (en ce compris les quatre tranches déjà tirées à ce jour). En outre, le montant nominal de chacune des tranches de l'Engagement Initial est porté à 1 M€, portant ainsi le montant nominal total de l'Engagement Initial à 8 M€. Le montant nominal de chacune des tranches de l'Engagement Additionnel est également porté à 1 M€ (contre 0,5 M€ auparavant).

Le montant nominal maximum total du financement prévu au Contrat reste de 10 M€ dans la mesure où l'Avenant prévoit que l'Engagement Additionnel ne porte plus que sur 2 M€ de montant nominal maximum total.

## **Accélération des tirages de l'Engagement Initial et tirage de la cinquième tranche de l'Engagement Initial**

Dans le cadre de la conclusion de l'Avenant, il a été convenu entre la Société et l'Investisseur que le tirage de chacune des tranches restantes dans le cadre de l'Engagement Initial et de l'Engagement Additionnel interviendra tous les deux mois après le tirage de la tranche précédente, étant indiqué que le tirage de la cinquième tranche de l'Engagement Initial est intervenu ce jour.

En conséquence, le tirage des tranches restantes dans le cadre de l'Engagement Initial et de l'Engagement Additionnel interviendra, sous réserve de la réalisation des conditions détaillées dans le communiqué de presse de la Société du 26 septembre 2019 et dans la note d'opération faisant partie du Prospectus, selon le calendrier prévisionnel suivant :

Tranche 6	31/08/2020
Tranche 7	02/11/2020
Tranche 8	04/01/2021
Tranche 9	04/03/2021
Tranche 10	04/05/2021

## **Mise à disposition du Rapport financier annuel 2019**

Le rapport financier annuel est mis à la disposition du public et déposé sur le site de l'Autorité des marchés financiers simultanément à la diffusion de ce communiqué.

### **A propos d'Archos**

Archos, pionnière dans l'électronique grand public, a sans cesse révolutionné ce marché. La marque française a ainsi été la première à proposer un lecteur MP3 à disque dur en 2000, un baladeur multimédia en 2003, des tablettes Google Android en 2009, un écosystème pour la maison intelligente dès 2014 et PicoWAN, le 1<sup>er</sup> réseau collaboratif dédié aux objets connectés, en 2016. Aujourd'hui, Archos conçoit et démocratise au niveau mondial des produits à forte valeur d'innovation : solutions mobiles, intelligence artificielle & IoT et blockchain. Avec un siège social en France, des bureaux en Europe et en Asie, Archos s'affirme comme un acteur paneuropéen incontournable, coté sur le compartiment C du marché réglementé d'Euronext Paris, ISIN Code : FR0000182479.

### **Contact @ ARCHOS**

#### **Investisseurs :**

Loïc Poirier – Directeur Général – [poirier@archos.com](mailto:poirier@archos.com) - 01 69 33 16 90